



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 146-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.240

Déposée le : 15.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Baumgartner (Jegenstorf, PS) (porte-parole)
Zybach (Spiez, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : 1093/2022 du 26 octobre 2022
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié

Peut-on donner une chance au centre d'hébergement collectif du Viererfeld ?

À en croire les médias et le communiqué de presse du canton de Berne, ce dernier prévoyait de construire rapidement et sans formalités bureaucratiques un ensemble de modules d'habitation pour accueillir des réfugiées et réfugiés ukrainiens. Ces logements temporaires situés à Viererfeld devraient pouvoir accueillir jusqu'à 1000 personnes. Les coûts de la construction ont été estimés à 10 millions de francs, sachant qu'une partie des investissements pourra être récupérée une fois les logements démontés. Par contre, aucun chiffre ne peut être avancé pour les coûts d'exploitation, car ceux-ci dépendent directement de l'occupation des logements et de la durée de mise à disposition de ceux-ci. Aujourd'hui, alors que les modules d'habitation sont en cours d'installation, on constate qu'on aurait dû prévoir plus de temps pour la planification, car de nombreux aspects importants ont été omis dans la précipitation.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel organe compétent en matière de finances a approuvé le crédit de 10 millions de francs ?
2. Sur quelle base ont été calculés la superficie des pièces, le nombre de cuisines et la localisation des sanitaires ?
3. Quels critères ont conduit le canton de Berne à collaborer avec un bureau de graphisme ?
4. Pourquoi aucune architecte spécialisée ou aucun architecte spécialisé dans la construction d'hébergements de groupes ni paysagiste n'ont été impliqués dans le projet ?
5. Quelle importance a-t-on accordé à la qualité de vie dans les espaces intérieurs et extérieurs du millier de personnes qui viendra habiter dans ces logements et en particulier des enfants et des femmes ?

6. Quelles organisations spécialisées ont été impliquées dans la planification et la réalisation du projet ?
7. Des entreprises se sont-elles vu accorder des marchés d'une valeur supérieure à 250 000 francs et pour lesquels un appel d'offres aurait dû être lancé sur la plateforme si-map ?
8. Quels sont pour le Conseil-exécutif les avantages des modules d'habitation en métal par rapport à d'autres solutions ?

Motivation de l'urgence : la réalisation de cet ensemble de logements a déjà démarré.

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Le Conseil-exécutif a approuvé le crédit destiné entre autres à la construction du centre d'hébergement collectif temporaire du Viererfeld le 4 mai 2022 (ACE 424/2022). Ce crédit était constitué de dépenses uniques et périodiques au sens des articles 46 et 47 de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP). Et puisque la décision d'autoriser ces dépenses était de la compétence exclusive du Conseil-exécutif en vertu de l'article 42, alinéa 2 de la loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR), il n'a pas été nécessaire de les qualifier. Il s'agissait d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement 1255/2021 par lequel le gouvernement avait déjà approuvé les dépenses pour 2022 dans le domaine de l'asile et des réfugiés au sens de la LAAR.

Question 2

La planification du centre a été réalisée en se fondant sur des directives cantonales éprouvées. Le taux d'occupation maximal par module a été fixé en tenant compte des données empiriques, de sorte que chacune et chacun dispose d'assez de place. Le nombre de cuisines a aussi été défini en fonction des directives cantonales qui s'appliquent dans tous les hébergements collectifs. En cas d'occupation maximale, il y a une cuisine pour 12 personnes ; l'occupation maximale théorique (1000 personnes) équivaut à quatre personnes par module. L'expérience montre que même en cas d'occupation maximale, entre 10 et 15 pour cent des places restent inoccupées, car selon la répartition des personnes dans le centre, toutes les places théoriquement disponibles dans un module ne seront pas nécessairement attribuées. Par exemple, si une mère et ses deux enfants sont installés dans un module pour quatre, la dernière place ne sera pas attribuée. Il est donc rare, en réalité, d'atteindre le taux maximal d'occupation.

Puisque les toilettes et les cuisines sont généralement utilisés plusieurs fois par jour et que les toilettes le sont aussi pendant la nuit, ils ont été placés au milieu des modules. Par contre, douches, machines à laver et sèche-linges sont situés à l'extrémité des modules, tout en étant à l'abri des intempéries.

Question 3

Au vu de la superficie du terrain (plus de 40 000 m²), la planification et la construction n'étaient envisageables qu'en s'appuyant sur des plans géoréférencés. Tous les travaux de terrassement et de construction ont donc été menés à l'aide de données GPS, ce qui en a facilité et accéléré la progression. Le nombre de bureaux de graphisme ayant les compétences techniques et l'expérience nécessaires pour élaborer ce type de plans d'une part, et qui étaient prêts à mettre leurs ressources à disposition immédiatement pour ce projet d'autre part, était très limité. Le bureau qui a été choisi avait déjà donné entière satisfaction lors de précédents mandats. Il a établi les plans conformément aux directives cantonales.

Question 4

Pendant la planification, l'objectif principal était de trouver une solution d'hébergement adaptée et prête le plus vite possible. La conduite des travaux a été confiée à un spécialiste des structures modulaires au bénéfice de nombreuses années d'expérience avec ce type d'hébergement et la réalisation de tels projets. On a également fait appel à de nombreux spécialistes de différents domaines (voir question 6). L'implication d'architectes et de paysagistes n'aurait pas représenté de plus-value majeure pour un projet de construction de ce genre, car ils auraient eu une marge de manœuvre relativement restreinte au niveau de l'agencement, en raison de la structure du terrain, des directives en matière de construction et de protection contre les incendies et du fait de la nature « standardisée » des modules. Dans la mesure où il existe un risque d'agression ou de harcèlement sexuels dans tous les hébergements collectifs, le canton a décidé, à titre de mesure préventive, d'opter pour une disposition des modules la plus simple possible, de sorte à réduire au minimum les angles morts. Ce critère n'aurait pas été rempli si le canton avait tenu compte des propositions des autres architectes qui n'ont pas été mandatés.

Les premières expériences d'exploitation du centre confirment que la planification a été avisée, à tous points de vue. Le centre a été visité par d'autres cantons, qui ont fait part de leur enthousiasme, ainsi que par une délégation hollandaise.

Question 5

Le canton de Berne et les partenaires régionaux qu'il a mandatés accordent une importance toute particulière à la qualité de vie au sein du centre. Dans les hébergements collectifs, le canton met à disposition le mobilier de base (chaque unité d'hébergement est équipée de lits, de tables et de casiers), les sanitaires et les cuisines. Dans le centre du Viererfeld, il a aussi prévu une tente de 600 m² et un espace vert d'environ 8000 m², auquel viennent s'ajouter plusieurs petits espaces ouverts. Conformément à la LAAR, le partenaire régional en charge de l'exploitation du centre doit en utiliser les possibilités existantes afin de garantir une qualité de séjour appropriée, aux femmes et aux enfants notamment. L'utilisation concrète de la tente, des espaces verts et ouverts ainsi que des autres installations est donc du ressort de l'exploitant, et dépend entre autres du profil des personnes hébergées (sexe, âge, famille ou personnes seules).

Question 6

Les organisations, entreprises et autorités ci-après ont partagé leur expertise lors de la planification et de la mise en œuvre du projet :

<i>Entreprise/institution</i>	<i>Rôle</i>
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	Maître d'ouvrage, direction de projet
Office de l'intégration et de l'action sociale, DSSI	Service spécialisé au canton
Ville de Berne, Service de la planification urbaine	Conseil
FMG Friedli Montagen GmbH	Direction des travaux, planification et montage des modules, planification technique des structures statiques
Grafikreich	Élaboration des plans CAO géoréférencés et visualisation selon les directives cantonales

Urban LED GmbH	Direction des installations, préparation du chantier, support technique (<i>runner</i>)
cllicdesign ag	Conception des moyens de communication sur le chantier
Unabhängiges Sicherheitsmanagement Blaser (USMB)	Conception du plan de sécurité
Safe T Swiss AG (filiale de GVB)	Conception du plan de sécurité incendie et coordination de l'installation du système d'alarme incendie
Delbag Schliess- und Sicherheitssysteme	Planification et installation du système de verrouillage
Qturn GmbH	Plan et planification de la signalétique
Boss Bern AG	Montage de la signalétique
Eco Terra AG	Terrassement et nivellement, traitement des surfaces végétales
Bächtold & Moor AG	Service spécialisé pollution des sols/terrassement, comptes rendus et documentation
Ville de Berne, Service des ponts et chaussées, exploitation des canalisations	Planification technique du drainage
WWS Bagger GmbH	Génie civil et travaux de revêtement
Energie Wasser Bern, Construction des conduites d'eau sous pression	Planification technique et installation du système d'eau sous pression
Energie Wasser Bern, Alimentation électrique	Planification technique et installation des transformateurs électriques
Bären Elektro AG / Scherler AG (ARGE)	Planification technique et installation des équipements électriques
Swisscom AG	Planification technique et installation des équipements TIC
Cablex AG	Installation de la fibre optique
Avesco AG	Fournisseur principal des modules
Toggenburger AG	Logistique et grutage
Hunziker AG	Montage des structures et des toitures temporaires
Zaunteam AG	Installation des clôtures

GLB Seeland	Pose et aménagement intérieur des douches
Nüssli Schweiz AG	Escaliers d'accès aux modules de l'étage supérieur
Ville de Berne, Service des ponts et chaussées, Espaces verts	Conseil environnement et suivi des travaux dans une optique de protection des arbres
Schreinerei Zangger AG	Planification et installation des cuisines
Gartenmann Engineering	Établissement du justificatif énergétique
Ville de Berne, Gestion immobilière	Indemnisation de l'agriculteur

Question 7

Quatre mandats au-dessus des valeurs seuils ont été confiés, pour un montant total de 8,3 millions de francs. Les adjudications ont été publiées sur simap (numéro 1274935). Conformément à l'article 21, alinéa 2, lettre *d* de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019), les marchés ont été adjugés de gré à gré. Même s'il est dans l'ordre des choses que le nombre de demandes dans le domaine de l'asile fluctue, et que le système de l'asile a été conçu de sorte à absorber en partie cette instabilité, les structures et options d'hébergement habituelles ne permettaient pas de faire face à la situation extrêmement dynamique que l'on a connue en février et mars 2022. D'une part, la guerre en Ukraine a éclaté de manière inattendue et d'autre part, le nombre de personnes en quête de protection pendant les premiers jours et semaines du conflit a explosé en raison de la proximité géographique de l'Ukraine avec la Suisse. Il n'y avait pour ainsi dire presque pas le temps de préparer ou de construire les structures pour héberger toutes ces personnes. Pour éviter que des personnes se retrouvent sans abri, il a fallu fortement adapter certaines procédures en un temps réduit, et notamment celles liées à l'attribution de marchés publics.

Question 8

Deux critères ont été décisifs dans le choix du type d'hébergement : la disponibilité rapide et la souplesse maximale qu'il devait offrir. Il s'agissait en effet de proposer un hébergement adapté à un grand nombre de personnes le plus vite possible. Les modules d'habitation remplissent les conditions. Ils peuvent être montés puis démontés relativement facilement ; ils sont modulables et offrent ainsi une certaine flexibilité (augmentation ou réduction de la taille du centre selon les besoins). Recouverte d'une toiture temporaire, ils offrent en outre une protection très efficace contre les intempéries – tout particulièrement contre la pluie, la chaleur et la neige. Pendant la canicule, la température sous les espaces couverts était inférieure de plusieurs degrés à la température extérieure, ce qui contribue pour une large part à un cadre de vie serein.

L'hébergement en tente a été envisagé comme alternative, mais la mise en œuvre aurait nécessité au moins six mois, alors que le centre du Viererfeld était prêt à ouvrir ses portes en trois mois. En outre, les structures en tentes avaient tendance à être plus chères à l'achat et au montage.

Destinataire
– Grand Conseil